

CHAMBRE DE COMMERCE
FRANCO-ARABE

Newsletter

Franco-Arabe

LA LETTRE MENSUELLE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-ARABE - JUIN 2016 - N° 112

SOMMAIRE

- Colloque du Centre de médiation et d'arbitrage de la CCFA
p 1-6
- Coopération Franco-Arabe
p 7-8
-
- Pétrole & Energie
p 9-10
- Monde Arabe
p 11-12
- Muriel Pénicaud,
Directeur général de
Business France à la CCFA
p 13-15
- Vincent Reina, le nouveau
Président de la CCFA
p 16

7^{ème} édition du colloque du centre de médiation et d'arbitrage de la CCFA

« La médiation interculturelle : La pratique de la co-médiation franco-arabe »



Le Centre de médiation et d'arbitrage près la Chambre de commerce franco-arabe a organisé le mercredi 1er juin 2016 aux Salons des Arts et Métiers à Paris, en partenariat avec le Barreau de Paris, la septième édition de son colloque annuel sur le thème « la médiation interculturelle : la pratique de la co-médiation franco-arabe ».

Cette rencontre a rassemblé d'éminents spécialistes français et arabes qui ont contribué par leur présence et leur participation aux débats à enrichir cette réunion très attendue par tous les professionnels du droit.

Monsieur Hervé de Charette, Président de la Chambre de commerce Franco-Arabe, a ouvert les travaux du colloque en remerciant Maître Dominique Attias, vice-Bâtonnière de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris pour sa « présence personnelle » à cette matinée de travail. Il a par ailleurs salué le partenariat constructif entre la CCFA et le Barreau de Paris pour l'organisation de ce colloque.

Abordant le thème choisi pour cette nouvelle édition du colloque, le Président de la CCFA a indiqué que les acteurs économiques recherchent des solutions qui simplifient, accélèrent, et humanisent le règlement des différends, et

que si l'arbitrage était la première solution, la médiation serait encore mieux puisque la recherche de la solution se fait non pas dans le droit strict, mais dans un consensus entre les parties, et « c'est de loin beaucoup mieux ».

Poursuivant sa démonstration, le Président de la CCFA a estimé que la médiation doit prendre en considération les différences culturelles entre les partenaires concernés, soulignant qu'au « moment où il y a une internationalisation du droit anglo-saxon, il était hautement désirable de remettre au premier plan le poids des valeurs et des différences culturelles du monde dans lequel nous vivons ».

Visitez le site
de la **Chambre**
de commerce
franco-arabe
www.ccf franco-arabe.org

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-ARABE

Pour conclure, Monsieur Hervé de Charette a précisé que ce sujet entre transculturalité et interculturalité était particulièrement complexe, mais qu'il y avait matière à réfléchir sur ce thème plein d'avenir.

Maître Dominique Attias, Vice- Bâtonnière de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris, a exprimé

principes fondamentaux, mais également à de nombreuses particularités dont il convenait de tenir compte. Tel est précisément l'objet de ce colloque. Pour conclure, Maître Dominique Attias, Vice-Bâtonnière du Barreau de Paris a estimé que pour concurrencer le monde anglo-saxon, il convenait d'avancer en soutenant les valeurs et les idées allant dans le sens de la pacification des conflits. C'est par la mobilisation de chacun et le respect de l'autre que ce chemin s'effectuera car « il y a tout cela dans la médiation interculturelle ».

Maître Patrice Mouchon, Président du Centre de Médiation et d'Arbitrage près la Chambre de Commerce Franco-Arabe, a remercié Madame la Vice-Bâtonnière d'avoir répondu favorablement à cette proposition de partenariat avec la CCFA, comme il a remercié M. de Charette pour sa confiance et sa détermination à promouvoir l'activité du Centre de médiation et d'arbitrage de la chambre.



« La médiation interculturelle : La pratique de la co-médiation franco-arabe »

à son tour, sa pleine satisfaction pour le partenariat chaleureux noué entre la Chambre de commerce Franco-Arabe et le Barreau de Paris, soulignant que ces deux institutions étaient « un maillon d'une chaîne » et qu'elles devaient continuer à travailler ensemble afin de porter les valeurs qui leur sont chères.

Évoquant le thème de cette réunion, la Vice-Bâtonnière de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris a affirmé que la médiation, introduite en France dès 1995, « connaissait actuellement un essor remarquable » et que le Barreau de Paris qui souhaitait lui donner ses lettres de noblesse et promouvoir sa connaissance et sa pratique avait mis en place, à l'instar de la CCFA, un certain nombre de structures comme l'Association des Médiateurs Européens, l'École de la Médiation ou encore l'École Internationale des Modes alternatifs de Règlement des Litiges. Elle a par ailleurs indiqué qu'à l'heure de la globalisation et de la multiplication des échanges, la médiation pouvait et devait constituer un moyen de conserver « un lien apaisé et maîtrisé entre les parties en litige ».

Concernant plus particulièrement la médiation interculturelle, Maître Dominique Attias a souligné qu'elle n'englobait pas seulement les différences liées à des appartenances nationales, ethniques, religieuses ou autres, mais qu'elle comprenait aussi toutes les situations de divergence dans des univers multiples. Elle a toutefois fait remarquer que ce processus, qui ouvrait la porte à une culture judiciaire novatrice, dépoussiérée de traditions souvent pesantes, était complexe puisqu'il faisait appel à la fois à l'application de

Revenant sur la dimension éthique dans la médiation évoquée par Maître Dominique Attias, Maître Patrice Mouchon a rappelé que l'éthique était au cœur même du règlement du Centre de médiation et d'arbitrage de la CCFA, et que le Centre qu'il préside, avait élaboré une charte éthique adoptée et mise en vigueur à l'heure actuelle au plan national par la Fédération des Centres d'Arbitrage. Il a proposé, à cet égard, à Maître Attias que le Barreau de Paris s'associe également à cette démarche du CMA de la CCFA pour entrer en discussion avec tous les centres de médiation et d'arbitrage du monde arabe en vue d'adapter et d'harmoniser ces principes éthiques et former ainsi un corpus de règles internationales en la matière.

Le Président Patrice Mouchon a ensuite présenté le règlement du centre de médiation et d'arbitrage de la CCFA, « le seul qui intègre le respect des cultures françaises et arabes » et qui « a le mérite de consolider la confiance et de sécuriser la médiation et sa solution ».

Abordant plus particulièrement la co-médiation, le Président du CMA a indiqué qu'elle était « le fer-de-lance du centre de médiation de la CCFA », un système « qui s'avère utile et approprié au règlement des différends entre les acteurs économiques arabes et français », et cela pour deux raisons essentielles. La première tient au fait que la partie arabe se sent sécurisée par la présence d'un médiateur arabe et la partie française par la présence d'un médiateur français. La deuxième est relative à la co-médiation, telle qu'elle est organisée par les règlements du CMA. Elle est plus efficace, car elle donne à la médiation « un temps de respiration », c'est-à-dire qu'elle permet aux médiateurs de se compléter sur ces aspects culturels.

Pour conclure, le Président Patrice Mouchon a

Visitez le site
de la **Chambre**
de commerce
franco-arabe
www.ccf Franco-Arabe.org

appelé tous les professionnels du droit, praticiens, juristes et avocats à introduire une clause de médiation ou une clause mixte d'arbitrage et de médiation selon le modèle de la CCFA dans les contrats qu'ils sont amenés à rédiger.

Au delà du grand nombre de définitions proposées, Maître Martine Bourry d'Antin a choisi de commenter celle suggérée par la professeure Michèle Guillaume Hofnung qui présente la médiation comme « un mode de construction et de gestion de la vie sociale grâce à l'entremise d'un tiers neutre, indépendant, sans autre pouvoir que l'autorité que lui reconnaissent les médiés qui l'auront choisi ou reconnu librement » ajoutant que sa finalité essentielle était bien la compréhension mutuelle et non pas, comme cela est perçu parfois, la recherche d'un accord à tout prix. Elle a souligné, qu'à son sens, les textes officiels récents étaient très proches de cette définition fondatrice.

Quant aux principes fondamentaux relatifs au processus de médiation, Maître Martine Bourry d'Antin a notamment rappelé qu'ils reposaient sur le respect de la confidentialité, l'information égalitaire et effective des parties sur les éléments du différend, les enjeux et les méthodes de négociation, la bonne foi des médiés, l'absence de contradictoire, la liberté à tout moment de mettre fin à la médiation, ainsi que d'autres éléments qui se retrouvent habituellement dans le champ des grands principes contractuels.

La médiation dite interculturelle quant à elle, reposerait sur ces mêmes fondamentaux avec en outre le fait de considérer et de comprendre la culture de l'autre comme un système de référence différent qui comporte ses propres règles, ses coutumes et ses particularités pour parvenir à construire des solutions sur le fondement d'une réciprocité de dialogue, d'écoute, de reconnaissance et de coopération entre les différentes personnes concernées.

Concernant les qualités requises pour intervenir en qualité de médiateur interculturel, Maître Martine Bourry d'Antin a considéré, qu'outre les exigences habituelles attendues d'un médiateur (rester confidentiel, neutre, indépendant, à l'écoute, impartial, faire preuve d'empathie), il convenait également d'être adaptable, sensible, capable d'improvisation et d'anticipation, de préférence expérimenté, formé, multilinguiste, compétent pour mener une analyse multidimensionnelle et exhaustive de la situation conflictuelle. Mais aussi de posséder une connaissance parfaite des cultures respectives des parties, d'être capable de les assimiler et de les respecter tout en restant centré sur l'actualité et les particularités des difficultés objets du litige tout en respectant en permanence éthique et neutralité absolue. A cela devrait s'ajouter la capacité de décrypter et de gérer les tensions et les émotions qui habitent les médiés.

C'est ainsi que faisant le lien avec l'intervention suivante, Maître Martine Bourry d'Antin a conclu : « Cela est tout un art qui nécessite notamment dans les médiations complexes entre parties de cultures différentes d'avoir recours à la co-médiation ».

Gilles Duverger-Nedellec, deuxième intervenant à



« La médiation interculturelle : La pratique de la co-médiation franco-arabe »

Après cette séance d'ouverture, la première table ronde sur le thème « les principes fondamentaux de la médiation » a réuni, Maître Martine Bourry d'Antin, avocat au barreau de Paris, médiateur, responsable de la Commission ouverte Modes amiables de résolution des différends de l'Ordre des avocats de Paris, co-responsable de l'École Internationale des Modes alternatifs de Règlement des Litiges EIMA, Gilles Duverger-Nedellec, Président de Chambre honoraire du tribunal de Commerce de Paris, médiateur, Président d'Honneur de l'Institut d'Expertise, d'Arbitrage et de Médiation IEAM et Michèle Guillaume Hofnung, Professeure des Facultés de droit, directrice du Master Diplomatie et négociations stratégiques de Paris-Sud, directrice de l'Institut de Médiation Guillaume-Hofnung.

Intervenant sur le thème « de la médiation à la co-médiation interculturelle », Maître Martine Bourry d'Antin a indiqué d'emblée qu'il semblait difficile de penser aujourd'hui la médiation autrement qu'interculturelle « dès lors qu'elle est appelée à jouer un rôle de plus en plus significatif en matière de différends internationaux comme cela fut naguère le cas pour l'arbitrage ». Son intervention a été construite autour de trois axes : rappel des principes fondamentaux de la médiation, spécificités de la médiation interculturelle et qualités attendues d'un médiateur interculturel.

Devant une assemblée de cultures diverses mais aussi de cultures de médiation variées, il lui a semblé que re-définir la médiation permettrait certainement de vérifier que derrière un même mot ne sont pas placées des significations et des valeurs différentes comme cela est notamment le cas en France s'agissant de la confusion régnant entre les notions de médiation et de conciliation.

cette table ronde, a abordé l'aspect pratique de la co-médiation interculturelle telle qu'elle est proposée et pratiquée par le CMA de la CCFA. Dans quel cas utilise-t-on la co-médiation ? Quelles sont les qualités spécifiques des co-médiateurs de la CCFA ?

tercompréhension de la médiation ». Elle a articulé son intervention autour de deux idées : le rappel de la dimension interculturelle de la médiation et la nécessité de consolider cette dimension interculturelle.



« La médiation interculturelle : La pratique de la co-médiation franco-arabe »

L'aspect financier de la co-médiation et enfin le taux de réussite de la co-médiation.

Revenant sur la définition de la co-médiation, Gilles Duverger-Nedellec, a indiqué que la co-médiation se comprend comme « un processus structuré, par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord transactionnel pour résoudre un différend avec l'aide de deux médiateurs ». On l'utilise dans des cas précis comme par exemple, celui des jeunes médiateurs assistant des médiateurs expérimentés, dans certains dossiers pointus techniquement dans lesquels il est nécessaire que collaborent un médiateur généraliste et un médiateur expert, dans le cas des dossiers lourds et complexes où il est utile d'être à deux pour gérer l'ensemble des difficultés, enfin dans des affaires où l'on rencontre des différences culturelles et où il est impératif de faire intervenir deux médiateurs issus des cultures représentées.

Quand aux qualités spécifiques des co-médiateurs de la CCFA, Gilles Duverger-Nedellec, a ajouté aux qualités déjà mentionnées par Maître Martine Bourry d'Antin, la disponibilité, la discrétion, l'écoute et la connaissance de la langue utilisée. Pour ce qui concerne l'aspect financier de la co-médiation, il a indiqué que le principe était en règle générale, le partage des honoraires. Enfin quand au taux de réussite des co-médiations il serait de l'ordre de 70%.

Troisième intervenante à cette table ronde, Madame la Professeure Michèle Guillaume Hofnung a choisi pour sa communication le thème « l'interculturalité : l'ADN de la médiation ». Elle a d'emblée souligné l'importance de ce colloque qui « arrive à un moment où les pouvoirs publics, oubliant que l'ADN de la médiation était l'interculturalité, élaborent des textes qui risquent de tuer l'ambition d'in-

Abordant la première partie de sa communication, Michèle Guillaume Hofnung a indiqué que la médiation contemporaine vient des humbles fantassins de la société civile qui dans les années 80 ont tenté de créer de l'intercompréhension. A cette époque, dans la suite de mai 68 qui a apporté l'idée que l'on ne peut plus fonctionner sous l'autorité d'un chef social qui essaie d'imposer une monoculture, nous sommes aussi dans une période où l'exode rural amène les ruraux et les urbains à vivre ensemble et les familles des immigrés à côtoyer les nationaux. L'étendue des murs interculturels fait alors surgir de multiples conflits. C'est à cette

époque que sont nées les associations « droit de l'homme et solidarité » et « les femmes relais » avec le but de créer des brèches dans ce mur d'incompréhension au travers de la médiation, en donnant à la

parole de l'autre « qui n'est pas moi, mais qui est égal à moi en dignité » la même attention que celle que nous attachons à la nôtre. Et de conclure cette partie de son intervention en affirmant que la « médiation a toujours été interculturelle ».

Entamant la deuxième partie de son intervention, Michèle Guillaume Hofnung, a indiqué qu'à partir du moment où l'on a pris conscience que la quasi-totalité des tensions qui apparaissent en médiation sont d'ordre interculturel nous sommes en mesure d'apporter une vraie démarche qualité à la médiation, de retrouver son ADN qui est l'interculturalité. A cet égard elle a noté que la médiation telle qu'elle est pratiquée par le Centre de médiation et d'arbitrage de la CCFA « est probablement le fer-de-lance qui peut éviter que la médiation soit pensée dans un modèle de monoculture ».

Une deuxième table ronde sur le thème « la pratique de la médiation interculturelle » a réuni Maître Hirbod Dehghani-Azar, avocat au Barreau de Paris, médiateur, Président de l'Association des Médiateurs Européens AME, Centre de Médiation du Barreau de Paris, Maître Zineb Hamzi, Avocat au Barreau de Casablanca, Avocat agréé près la Cour de cassation marocaine, médiateur, et Maître Lotfi Chemli, Avocat à la Cour de cassation de Tunisie et Médiateur.

Premier intervenant de cette table ronde, Maître Hirbod Dehghani-Azar a présenté les acteurs de la co-médiation interculturelle. Quels sont-ils ? Il a notamment cité les médiés, les co-médiateurs, les conseils au sens large (avocat, expert agréé, famille, comptable ...), mais aussi le traducteur, l'organisateur des réunions, l'agent d'accueil... Maître Hirbod Dehghani-Azar a surtout mis en évidence l'importance du rôle du traducteur, acteur majeur de la

médiation interculturelle, dont il estime qu'il serait nécessaire de former à la médiation afin qu'il en connaisse les règles. Il considère en effet que le médiateur ne doit pas être un traducteur quelquefois incertain, mais que « toutes les parties doivent entendre de la même personne, la même chose au

Zineb Hamzi a choisi le thème de la « co-médiation interculturelle : le cas du Maroc ». Elle a indiqué que la médiation au Maroc est venue répondre aux besoins des investisseurs étrangers de disposer de mode de règlements des conflits qui seraient des alternatives à la justice étatique et que l'article 327-62 du Code de Procédure civile marocain, modifié et complété par la loi N°08.05 relative à l'arbitrage et la médiation conventionnelle, prévoit la possibilité pour les parties impliquées dans une médiation conventionnelle, de désigner un ou plusieurs médiateurs.



« La médiation interculturelle : La pratique de la co-médiation franco-arabe »

même moment, dans le même contexte et au même stade du processus ».

A été évoqué également le rôle significatif des personnes qui organisent la médiation, celles qui accueillent les parties, qui les installent, et qui doivent savoir s'adapter pour ne pas créer de tensions supplémentaires. Pour ce qui concerne les médiés, l'intervenant considère que le médiateur doit « savoir valider le niveau et la hiérarchie de la personne que l'on va mettre en face d'une autre », donnant à cet égard l'exemple d'une personne qui aurait refusé de dialoguer avec une autre parce qu'elle n'avait pas le même niveau de responsabilité professionnelle.

Par ailleurs, Maître Hirbod Dehghani-Azar a évoqué le statut du co-médiateur qui ne doit surtout pas être perçu comme le médiateur d'une seule partie : « très souvent quand vous avez deux parties d'origine différente avec deux co-médiateurs, le risque pour les parties est que chacune considère qu'il y a un médiateur par partie. C'est un danger qu'il faut éviter en distribuant clairement entre co-médiateurs le rôle de chacun : qui va parler de quoi ? quand ? etc. ».

Enfin, Maître Hirbod Dehghani-Azar a souligné l'importance de la langue choisie pour la médiation indiquant qu'elle doit être, à son sens, la langue naturelle, parlée par les co-médiateurs. Les médiateurs ne doivent donc pas être des traducteurs et ne pas avoir de difficultés d'expression.

Pour terminer, Maître Hirbod Dehghani-Azar a indiqué que l'apparition de nouvelles technologies dans la médiation peut poser questionnement et incompréhension dans certaines cultures. « Il faut s'approprier cette question et trouver une solution plutôt que de subir certains de ses côtés négatifs ».

Toutefois si la base légale existe, les modalités pratiques de l'organisation de la médiation n'ont pas été abordées par la loi marocaine a-t-elle fait remarquer, ajoutant « il faut revenir en cela aux Règlements des différents centres qui existent, comme le CIMAC et le CIMAR et qui, chose étrange, n'évoquent pas la co-médiation ». D'où la nécessité de se référer

aux règlements des centres de médiation et d'arbitrage de certaines Chambres de commerce étrangères pour que la médiation soit évoquée expressément, comme le règlement du Centre de

Médiation pour l'Entreprise, créé à Casablanca par la Chambre française de Commerce et d'Industrie du Maroc.

Par ailleurs, Maître Zineb Hamzi a souligné que la médiation elle-même, est une notion toute relative et qu'elle n'est pas perçue, de la même manière, dans tous les pays. « La judiciarisation du droit assez forte et le rapport à l'autorité, font que la médiation est perçue comme un processus de résolution des conflits mineur et officieux, et qu'il lui est souvent préféré le recours à la justice étatique, officielle et plus rassurante ».

Certains paramètres particuliers peuvent entrer en ligne de compte dans une médiation interculturelle comme par exemple le choix d'éléments de négociation privilégiés par l'une ou l'autre des parties, l'utilisation du temps, l'utilisation de l'espace, le type de relation recherchée, la méthode utilisée pour convaincre, le comportement social, le mode de prise de décision, la communication non verbale.... Pour conclure, Maître Zineb Hamzi a indiqué que la co-médiation en faisant intervenir des médiateurs des deux cultures, permet de détecter « l'implicite » afin que chaque partie puisse comprendre et intégrer le monde de l'autre.

Maître Lotfi Chemli, a exposé à bâtons-rompus, l'expérience tunisienne en matière d'arbitrage et de médiation. Il a indiqué à cet égard que l'arbitrage et la médiation existaient en Tunisie depuis un siècle « puisque l'ancien code des contrats contenait des dispositions analogues à celles qui existent dans le code des procédures françaises », et qu'à une époque plus proche de nous, en 1995, les pouvoirs publics ont voulu faire de Tunis une place de l'arbitrage pour encourager les investisseurs. Toutefois il a indiqué que la loi actuelle en Tunisie sur l'arbitrage nécessitait un toilettage et que les pouvoirs

Visitez le site
de la **Chambre**
de commerce
franco-arabe
www.ccf Franco-arabe.org

publics préparaient un projet de loi qui tiendrait compte des exigences actuelles.

Concernant le concept même de la médiation, Maître Lotfi Chemli, a indiqué qu'il existait une confusion entre la médiation et la conciliation (Al Solh, en arabe), et qu'au niveau des textes, le législateur tuni-

de cassation en France confondait volontairement les deux termes dans l'extra judiciaire, et qu'au fond il serait superficiel de distinguer entre conciliation et médiation, entre le médiateur qui écoute les parties pour qu'elles se rapprochent et le conciliateur qui intervient pour rapprocher les parties.

Par ailleurs, a-t-il remarqué, il n'y a pas non plus véritablement de différence entre la médiation, mode alternatif de règlement des différends, et la médiation politique ou sociale. Il a cité notamment le cas de la Tunisie « où il y a une tentative d'utiliser les mécanismes des modes alternatifs pour trouver un moyen de sortir d'une situation politique bloquée ».

Concernant la référence à l'éthique dans la médiation et la co-médiation, maintes fois citée par les intervenants, le Professeur Thomas Clay affirme que tout est éthique, et qu'il ne « faut pas en faire trop sur l'éthique qui est une notion évanescence », mais qu'il

fallait revenir constamment au juridique. Il a loué à cet égard le règlement du Centre de médiation et d'arbitrage de la CCFA où la rencontre entre le juridique, l'éthique, et le culturel devient l'emblème de la rencontre des cultures.

Autre point soulevé par le Professeur Thomas Clay : celui de l'objet ou de la finalité de la médiation qui pour certains serait un outil majeur pour régler les litiges alors que pour d'autres il constituerait un projet culturel et non un mode de gestion du flux contentieux pour déboucher les canaux de la justice.

Revenant sur l'absence de contradictoire dans la médiation défendue par certains et les différents « genres » de médiation, celle du nord ou du sud, celle de l'est ou de l'ouest et de la shuttle médiation et autres, le Professeur Thomas Clay indique qu'à son sens, le contradictoire existe bien dans la médiation et que la médiation est unique puisqu'elle est elle-même une rencontre des cultures.

Par ailleurs, les qualités du médiateur et au-delà de leur dimension interculturelle sont pour lui évidentes. Il s'est demandé s'il fallait une formation à la médiation puisque toutes les qualités du médiateur sont des qualités personnelles. S'adressant au professeur Hofnung, le Professeur Thomas Clay lui a reproché d'être sévère contre la loi de 1995 sur la médiation estimant qu'il y avait une conception européenne de ce mode alternatif et que le droit français en serait un peu le dépositaire avec un fantassin, ce fantassin serait la CCFA, « le fer-de-lance, le gardien du temple, de résistant face à l'impérialisme anglo-saxon ».

Pour conclure le Professeur Thomas Clay a rappelé qu'il y aurait une évolution législative en France avec la préparation de la loi justice du XXI^e siècle qui contient notamment un titre entier favorisant les modes alternatifs de règlement des différends et que les articles 3 à 7 de ce projet de loi développent le recours à la médiation. Il y a cependant regretté l'absence de référence à la co-médiation.



« La médiation interculturelle : La pratique de la co-médiation franco-arabe »

sien avait plutôt organisé une technique « où l'on peut tout mettre ».

Toutefois « les choses commencent à bouger » et la médiation interculturelle s'avère intéressante dans cette période post révolutionnaire avec des courants de pensée qui avancent. Elle pourrait être un moyen adéquat pour régler les différends entre l'ancien et le nouveau régime.

D'ailleurs, a-t-il souligné, des textes sur ce qu'on appelle « la justice transitionnelle » existent et certains responsables de l'ancien régime peuvent à travers certaines procédures trouver une solution et se réconcilier avec la société.

Pour conclure, Maître Lotfi Chemli a indiqué qu'il restait beaucoup de choses à faire en Tunisie dans ce domaine, mais que tout avançait bien.

Cette matinée de travail ne pouvait pas se clore sans les propos conclusifs attendus de Monsieur Thomas Clay, Professeur à l'Université de Versailles Saint-Quentin, Doyen Honoraire de la Faculté de droit et de sciences politiques, Directeur du Master Arbitrage et Commerce international. Coauteur de l'ouvrage : « Les modes alternatifs de règlement des conflits ».

Le Professeur Thomas Clay revenant sur plusieurs points développés dans les différentes interventions a notamment relevé que la co-médiation serait « la rencontre, le rapprochement, le lien, le pont entre les cultures », et qu'entre la culture et la médiation il y avait « un mariage naturel ». Il a noté que si la professeure Hofnung considérait qu'il existait une différence entre médiation et conciliation, Maître Lotfi Chemli n'en voyait aucune et que lui personnellement serait plutôt du même avis que Maître Lotfi Chemli, précisant à cet égard que la Cour

Visitez le site
de la **Chambre**
de commerce
franco-arabe
www.ccf franco-arabe.org

► COOPERATION FRANCO-ARABE

EMIRATS ARABES UNIS

Emirates opte pour des A380 « classiques ». Emirates commandera davantage d'exemplaires de la version actuelle de l'Airbus A380 si le constructeur européen décide de ne pas lancer l'A380neo, une version modernisée de l'appareil, a déclaré Tim Clark, patron d'Emirates. « S'ils décident de ne pas se lancer dans le Neo, nous achèterons davantage d'exemplaires de l'A380 actuel. Nous en avons commandé 140, nous en avons 77 pour l'instant donc il nous en manque quelques uns », a-t-il dit à l'occasion de la présentation des résultats annuels de la compagnie de Dubaï, plus important client du très gros porteur d'Airbus. Ce dernier a annoncé le mois dernier qu'il prévoyait de réduire la cadence de production de l'A380, dont il peine à relancer les ventes.

Dubaï: Alstom un contrat à 2,6 mds€. Un consortium emmené par le groupe français Alstom Transport a remporté un contrat de 2,6 milliards d'euros à Dubaï. Ce contrat porte sur l'extension du métro de Dubaï vers le site de l'Exposition universelle prévue en 2020 dans la cité-Etat, selon le gouvernement de Dubaï. Il implique la construction d'une ligne de 15 kilomètres et l'achat de 50 trains. L'émir de Dubaï a approuvé l'attribution du contrat au consortium Expolink et a ordonné de commencer immédiatement les travaux de construction pour que le projet soit livré à temps pour l'Exposition universelle de 2020, selon un communiqué officiel de l'émirat.

Commentant la signature de ce contrat, le ministre français des Affaires étrangères a

déclaré : « Je salue le succès remporté par le groupe Alstom, qui s'est vu attribuer le 28 juin une extension du métro de Dubaï qui permettra la desserte du site de l'exposition universelle de 2020. Cette entreprise y avait déjà mené à bien le projet du tramway, inauguré en novembre 2014 et qui est l'un des plus modernes du monde. La France confirme ainsi, sur un marché de référence mondiale et fortement concurrentiel, le savoir-faire exceptionnel de son industrie ferroviaire et son implication en faveur de la réussite des grands événements internationaux. Estimé à plus d'un milliard d'euros pour Alstom, ce contrat de 2,6 milliards d'euros permettra de soutenir l'emploi dans les principaux sites en France du groupe, dont 40% de l'activité est tournée vers l'export. »

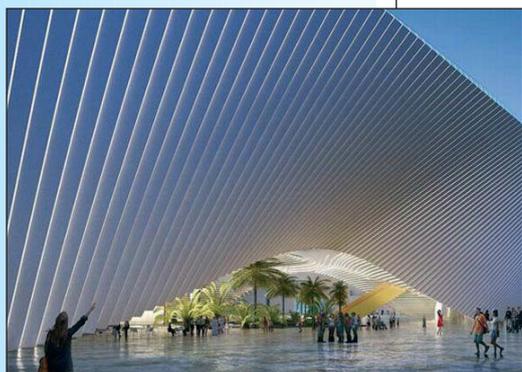
QATAR

Un fonds qatari va racheter Balmain. Le fonds qatari Mayhoola s'appête à racheter la maison de couture Balmain pour plus de 460 millions d'euros et l'opération pourrait être imminente selon l'Agence d'information Reuters. Balmain, qui avait frôlé la faillite en 2004, est devenu l'une des plus belles "success stories" de la mode française. La marque, qui dispose de peu de boutiques est essentiellement vendue chez des distributeurs et a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 130 millions d'euros en 2015, en croissance de 25%, une performance dans un environnement de faible croissance pour le secteur du luxe. La transaction devrait valoriser Balmain à environ 14 fois son excédent brut d'exploitation (Ebitda). Mayhoola, un des véhicules d'investissement de la famille royale du Qatar, est propriétaire depuis 2012 de Valentino, qu'il entend mettre en Bourse en 2017. Il détient aussi une participation majoritaire dans le tailleur italien Pal Zileri et la marque anglaise Anya Hindmarch.

FOCUS

LE SAOUDIEN MOJEB AL-ZAHRANI, NOUVEAU DIRECTEUR DE L'IMA

Le professeur saoudien, Mojeb al-Zahrani, a été nommé directeur de l'Institut du monde arabe (IMA) à Paris. La nomination de Mojeb al-Zahrani a été proposée par le Conseil des ambassadeurs arabes à Paris et approuvée par le président de l'IMA Jack Lang et son conseil d'administration le 31 mai, selon un communiqué diffusé par l'institut. M. al-Zahrani, spécialiste de littérature comparée, dirige actuellement le département des arts libéraux de l'Université al-Yamama, en Arabie Saoudite. Il a enseigné durant de nombreuses années à l'Université de Riyad.



Dubaï dévoile l'architecture de l'Exposition Universelle 2020

Dubaï vient de dévoiler l'allure que prendra l'Exposition Universelle 2020. Le choix de l'emplacement est désormais connu, il sera dans la ville de Jebel Ali entre la capitale Abu Dhabi et Dubaï, le site s'étendra sur 438 hectares pour accueillir les 25 millions de visiteurs attendus, et sera divisé en trois artères dédiées au thème de l'évènement : « Connecter les esprits, construire le futur ». Le pavillon des Emirats arabes unis, imaginé sous la forme d'un faucon prenant son envol « sera l'une des plus grandes icônes de l'Expo » déclare Reem Al Hashimi, ministre d'Etat et directrice de l'exposition, il sera une véritable vitrine mondiale pour l'innovation architecturale locale. Situé au cœur du site, il s'étendra sur 15.000 m² et sera composée de salles d'expositions, d'un auditorium, d'espaces de détente et de salons VIP. Les trois artères de l'exposition respectivement nommés « Opportunité », « Mobilité » et « Durabilité » sont à l'image de la nouvelle philosophie véhiculée par le pays qui se veut désormais tourné vers une architecture adaptée aux préoccupations environnementales.

Installé pour une durée de six mois, le site de l'Exposition Universelle devrait ensuite devenir le Dubaï Trade Center Jebel Ali : un complexe dédié à la promotion des technologies innovantes au sein duquel les visiteurs pourront découvrir l'exposition de l'évènement, mais aussi des immeubles et hôtels de luxe.

Les négociations pour le rachat de Balmain par le Qatar avaient été révélées en avril par Les Echos.

Qatar Airways annule sa commande d'A320neo. Qatar Airways a annulé sa première commande de l'Airbus A320neo et ses discussions avec le constructeur européen sur les retards de livraison liés à des problèmes de réacteurs sont dans l'impasse, a déclaré son directeur général. Les retards ont un impact sur les résultats financiers de la compagnie aérienne mais elle n'exige pas d'être indemnisée, a précisé Akbar al Baker à la presse. La compagnie a annoncé en mai dernier qu'elle réduisait la fréquence de plus d'une dizaine de liaisons régulières au départ de Doha en raison des retards de livraisons de nouveaux Airbus. Akbar al Baker a également déclaré que Qatar Airways n'était pas intéressé par de nouvelles commandes du très gros porteur A380, ni par une version allongée de l'A350. "Nous avons déjà des (Boeing) 777-9X et je crois que l'avion que nous avons acheté effectuera le travail que nous voulons qu'il effectue", a-t-il dit à propos d'un éventuel A350 allongé.

tion depuis 1994, le champ Al-Shaheen est situé offshore à 80 kilomètres au nord de Ras Laffan. La production, qui représente environ la moitié de la production pétrolière du Qatar, est assurée par 30 plateformes et 300 puits. A cette occasion le ministre français des affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault, a déclaré : « Je salue le succès remporté par le groupe Total, Ce contrat confirme la qualité exceptionnelle des liens entre la France et le Qatar et illustre l'excellence du savoir-faire français dans le domaine de l'exploration-production d'hydrocarbures. »

ALGERIE

Renault d'Oran : bientôt la Dacia Sandero. Dans quelques semaines, la Dacia Sandero, produite par Renault dans ses usines d'Oran en Algérie sera dans les circuits de commercialisation selon le Président directeur général de "Renault Algérie production", Bernard Sonelec qui a indiqué que le nombre de véhicules de ce modèle dépendra des demandes des clients, signalant qu'il est possible de produire 15.000 unités par an de cette marque. Dacia Sandero est le deuxième modèle après Renault Symbol produits qui sortira de l'usine « Renault Algérie » de Oued Tlelet, inauguré en novembre 2014

FOCUS

LIBYE

TECHNIP : UN CONTRAT DE 500M\$

Le groupe parapétrolier français Technip et le consortium Mellitah Oil and Gas, une coentreprise italo-libyenne, ont signé une lettre d'intention pour un contrat de plus de 500 millions de dollars (449 millions d'euros) portant sur la remise à niveau d'une plateforme pétrolière au large de Tripoli, a annoncé le Quai d'Orsay. La plateforme en question « assurera 40% de la production du gisement pétrolier de Bahr Essalam, soit environ 12,6 millions de mètres cubes par jour », précise le ministère français des Affaires étrangères dans un communiqué. « Ce projet témoigne de la volonté des entreprises françaises de contribuer à la relance du secteur pétrolier, colonne vertébrale de l'économie libyenne », peut-on lire dans ce même communiqué.

Participation de Total à la concession du champ pétrolier d'Al Shaheen au Qatar.

Total a signé avec la société Qatar Petroleum un accord lui attribuant une participation de 30 % dans la concession du champ pétrolier offshore d'Al Shaheen à compter du 14 juillet 2017, pour une durée de 25 ans. Le champ géant d'Al-Shaheen produit 300 000 barils de pétrole par jour. Il sera opéré par une nouvelle société, détenue à 70 % par Qatar Petroleum et à 30 % par Total. En produc-

Matthias Fekl en visite officielle dans la capitale tunisienne

Matthias Fekl, secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger, s'est rendu à Tunis le 1er juin dernier. A l'occasion de ce déplacement, Matthias Fekl a évoqué avec plusieurs membres du gouvernement tunisien tous les aspects des relations économiques bilatérales et a réitéré le soutien de la France à la Tunisie, déjà exprimé par Jean-Marc Ayrault, ministre des affaires étrangères et du développement international, lors de sa visite en mars dernier. Une convention entre Expertise France, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris et les ministères tunisiens de la santé et de l'équipement a été signée en présence de Matthias Fekl, dans le cadre de la conversion de 60 millions d'euros de dettes annoncée par le président de la République française, François Hollande, en janvier 2016. Cela constitue le signal de lancement pour la réalisation du projet hospitalier régional de Gafsa, qui répond à la volonté des autorités tunisiennes de développer les régions grâce aux services publics.



3ème Forum France-pays du Golfe
Paris le 19 octobre 2016

Pour plus d'informations contactez
Mme Fahed mail : fahed@ccfranco-arabe.org
ou M. Hélard mail : helard.eric@ccfranco-arabe.org

►► **PETROLE & ENERGIE**

Les énergies renouvelables, première source d'électricité en 2037



Dans son rapport « New Energy Outlook 2016 », Bloomberg New Energy Finance estime que les énergies renouvelables vont continuer à se développer massivement dans les prochaines années jusqu'à produire 70 % de l'électricité en Europe à l'horizon 2040 et dépasser le gaz aux États-Unis, et cela malgré le prix bas du gaz et du charbon. Aux États-Unis, les énergies dites vertes (hydroélectricité, éolien, solaire, etc.) vont passer de 14 %

en 2015 à 44 % du mix électrique en 2040. Malgré le boom du gaz de schiste, la part du gaz dans le mix énergétique va décliner de 33 % à 31 % et sera dépassé par les renouvelables en 2027 alors qu'il faudra attendre 2037 pour que les renouvelables dépassent le charbon selon les économistes de l'Agence Bloomberg. Cette forte expansion des renouvelables sera permise par la baisse continue des coûts des technologies éoliennes (-41 % d'ici à 2040) et solaires (-60 %). Elles seront les sources d'électricité les moins chères dans de nombreux pays dans la décennie 2020 et dans la quasi-totalité du monde à partir de 2030. La demande d'électricité va par ailleurs croître avec de nouveaux usages comme le véhicule électrique et le développement du marché des batteries. Au total, 7 800 milliards de dollars seront investis dans les énergies « vertes » entre 2016 et 2040 au niveau mondial, quand les énergies fossiles attireront 2 100 milliards de dollars, surtout dans les pays émergents.

► **FOCUS**

L'IRAK VA AUGMENTER SES EXPORTATIONS DE PÉTROLE

L'Irak deuxième producteur de pétrole de l'Opep, derrière l'Arabie saoudite, prévoit, tout comme le Koweït, l'Iran et les Émirats arabes unis, d'augmenter ses livraisons au troisième trimestre de cette année. En 2015, les recettes pétrolières du pays (hors Kurdistan) ont baissé de 35 milliards de dollars malgré une hausse significative des exportations qui ont atteint 3,3 Mb/j. Avec des réserves prouvées de 143 milliards de barils à fin 2015, l'Irak dispose de 9% des réserves mondiales de pétrole, il envisage d'augmenter fortement sa production pour atteindre 9 Mb/j d'ici à 2020.

Le marché du gaz devrait rester excédentaire

Le marché de gaz restera excédentaire dans les prochaines années en raison de la hausse de la production du gaz naturel liquéfié, et de la demande mondiale qui perd en vigueur selon l'Agence internationale de l'énergie qui a revu à la baisse sa prévision de croissance de la demande mondiale de gaz, qui devrait augmenter de 1,5% en moyenne par an entre 2015 et 2021, contre une anticipation précédente de 2%, pour atteindre 3.900 milliards de mètres cubes en fin de période. La hausse de la demande viendra de l'Inde et de la Chine, mais s'essouffera sur des marchés clés, comme la Corée du Sud et le Japon et ralentira dans d'autres pays comme les États-Unis en raison du développement soutenu des énergies renouvelables et du charbon bon marché. Dans le même temps, la production de gaz devrait progresser de 1,5% par an en moyenne entre 2015 et 2021, toutefois moins rapidement que sur les six années précédentes, du fait notamment de coupes dans les investissements. Les prix de marché du gaz resteront donc sous pression, notamment en Europe.

ENGIE SUPPRIME 450 POSTES EN EUROPE

Engie va supprimer 450 postes en Europe dans son pôle exploration-production avant de s'en désengager totalement. Ce désengagement qui se fera en deux temps se traduira par une mise en vente immédiate des actifs allemands et des suppressions de postes aux Pays-Bas, en Norvège, en France, en Belgique, et dans le Royaume-Uni. Engie veut également réduire ses effectifs informatiques (-200 postes), 100 postes de traders, et 600 dans les centres d'appels devraient aussi être supprimés. Après avoir annoncé au début de cette année un objectif de cessions de 15 milliards d'euros sur la période 2016-2018, le groupe se dit confiant dans sa capacité à conclure pour près de 500 millions supplémentaires de ventes d'actifs d'ici à la fin de l'année, environ six milliards ayant été signées à fin mars.

L'IRAN REFUSE UN PLAFOND DE PRODUCTION

Le ministre iranien du Pétrole Bijan Namdar Zanganeh s'est dit opposé à Vienne à l'instauration d'un plafond de production pour les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), disant préférer un retour à l'ancien système des quotas par pays. M. Zanganeh a précisé que la mise en place d'un plafond de production n'était « d'aucun bénéfice » pour l'Iran ni pour les autres membres du cartel.

Visitez le site
de la **Chambre**
de commerce
franco-arabe
www.ccf Franco-Arabe.org

L'Opep très satisfaite de l'état du marché



Les 13 membres de l'Opep réunis le jeudi 2 juin dernier à Vienne ont maintenu à l'identique leur niveau de production, satisfaits de voir les cours grimper de plus de 80% depuis leur dernière conférence en décembre de l'année dernière. Le virage haussier des prix de l'or noir est amorcé aidé par la baisse de la production de pétrole de schiste en Amérique du nord, et par une demande chinoise qui reste, in fine,

assez vive pour refaire le plein de ses réserves stratégiques. A cela il faut ajouter l'arrêt partiel de la production de pétrole de schiste en Alberta et les attaques d'installations offshore au Nigeria même si leurs impacts sur la production mondiale restent faibles, ces éléments contribuent à envoyer un message positif aux marchés selon certains experts. Bref, ce contexte encourageant conforte la position de l'Opep. Les pays producteurs de l'Opep n'avaient aucun intérêt à décider d'un gel de la production et un baril à 50 dollars permet à l'ensemble des membres de la péninsule arabe d'y trouver son compte puisque la production de brut est rentable.

Ce satisfecit général de l'Opep repose pourtant sur des éléments fragiles puisque les pays producteurs n'ont pas trouvé jusqu'à nouvel ordre une stratégie permettant à chacun de trouver son compte et d'équilibrer l'offre et la demande sur le marché.

FOCUS

ERDF DEVIENT ENEDIS

La filiale d'EDF en charge du réseau de distribution d'électricité ERDF s'appelle désormais officiellement Enedis. Ce nouveau nom n'est pas une surprise, il circulait déjà depuis quelques semaines en coulisses, mais cette fois, il sort définitivement du bois. Selon Enedis (ex-ERDF), il coûtera environ entre 20 et 30 millions pour réadapter la signalétique de l'entreprise.

France : Ségolène Royal veut interdire les importations de Gaz de schiste

Alors que les deux groupes français se préparent à recevoir leurs premières cargaisons de gaz de schiste, Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, chargé des relations internationales sur le climat, a annoncé « examiner juridiquement la façon d'interdire l'importation de gaz de schiste en France pour n'importer que des gaz d'origine conventionnelle ». L'Etat détient 85 % d'EDF et 33 % d'Engie. La fracturation est pour le moment la seule technologie utilisée pour l'extraction de gaz de schiste. Les défenseurs de l'environnement ne cessent de pointer les dangers qu'elle fait peser sur les nappes phréatiques a fait savoir la ministre. Les contrats d'approvisionnement d'Engie et d'EDF portent sur des cargaisons constituées à 40 % de gaz de schiste dit « non conventionnel » et à 60 % de gaz conventionnel. Si les modes d'extraction sont différents, la molécule de méthane est la même et une fois les deux gaz mélangés dans le méthanier, il est impossible de les séparer. Interdire l'importation de gaz de schiste serait « une erreur » pour l'industrie européenne, qui gagnerait en compétitivité grâce à cette source d'énergie, a estimé le PDG du géant français du pétrole Total, Patrick Pouyanné.

SYRIE LE PRIX DE L'ESSENCE AUGMENTE DE 40 %

Les autorités syriennes ont décidé d'augmenter fortement le prix des carburants, notamment celui de l'essence qui bondit de 40 %, a indiqué l'agence de presse officielle Sana, qui rapporte que « Le ministre du Commerce et de la Protection des consommateurs a décidé, de porter le prix de l'essence de 160 à 225 livres syriennes (SYP) (de 0,74 à 1,03 dollar), celui du mazout de 135 à 180 SYP (de 0,62 à 0,83 dollar, soit +33 %) et la bonbonne de gaz domestique de 1 800 à 2 500 SYP (de 8,28 à 11,50 dollars, +38 %). La production officielle de pétrole en Syrie est tombée à 8 120 barils/jour (bj) au premier trimestre 2016, contre 9 329 bj en 2014 et 380 000 bj avant le début de la guerre en mars 2011, a indiqué le ministère du Pétrole.

ABOU DHABI ADNOC SUPPRIME 5000 POSTES

La baisse des prix du pétrole oblige certaines compagnies à réduire leurs coûts, c'est le cas pour Adnoc, la compagnie pétrolière publique d'Abou Dhabi, qui prévoit la suppression de 5.000 postes d'ici à la fin de l'année, en comptant les 2.000 licenciements auxquels elle a déjà procédé, selon le site d'informations économiques MEED. Adnoc compte environ 55.000 employés.

Visitez le site
de la **Chambre**
de commerce
franco-arabe
www.ccf franco-arabe.org

►► **FOCUS ALGÉRIE**

Les échanges de l'Algérie avec l'extérieur en 2015

Contraction des exportations & diminution des importations



Selon les douanes algériennes, les échanges de l'Algérie avec l'extérieur ont enregistré l'année dernière un déficit de 13,7 Mds de dollars, contre un excédent de 4,3 Mds USD en 2014. Les exportations ont subi une contraction de 39,9% à 37,8 Mds de dollars et les importations ont enregistré une baisse de 12,1% à 51,5 Mds de dollars. Le taux de couverture s'établissait en fin de l'année à 73% contre 107% en 2014.

Erosion des exportations

Les hydrocarbures continuent de représenter l'essentiel des exportations de l'Algérie, soit 94,5% de leur montant global en 2015. La chute des cours des hydrocarbures qui s'est accélérée au début du deuxième semestre 2014 s'est poursuivie tout au long de l'année 2015. Le prix moyen annuel du baril de l'or noir s'est ainsi stabilisé à 49,5 dollars le baril contre 95,5 dollars en 2014. Cette baisse conjuguée à une contraction de 3,1% des quantités d'hydrocarbures exportées au cours des 9 premiers mois 2015 ont impacté sévèrement les exportations. Hors hydrocarbures les exportations ont également enregistré une baisse en glissement annuel de 20,1% à 2,1

Mds de dollars en 2015 (5,5% du total exporté).

L'Espagne reste en 2015 le 1^{er} client de l'Algérie, malgré une baisse de 31,2% du montant de ses importations, à 6,6 Mds de dollars, suivie par l'Italie avec 6,2 Mds de dollars d'importations, en baisse de 25,6% par rapport à 2014. La France est le 3^{ème} client de l'Algérie, avec des importations s'élevant à 4,9 Mds dollars (en baisse de 29,2%). Globalement la demande adressée à l'Algérie par ses trois premiers clients représente 46,7% du total de ses exportations en 2015 alors qu'ils ne représentaient que 39,4% du total en 2014.

Baisse des importations

En 2015, les importations algériennes ont baissé de 12,1% par rapport à 2014 atteignant 51,5 Mds de dollars. Cette diminution touche l'ensemble des grands groupes de produits. Le groupe des biens alimentaires connaît une diminution de 15,4%, les biens destinés à l'outil de production reculent de 9,9%, les biens d'équipement de 9,7% et les biens de consommation non alimentaires de 16,8%.

Pour la troisième année consécutive, la France reste le 2^{ème} fournisseur de l'Algérie, derrière la Chine. En 2015 la France détenait 10,5% de parts de marché, (soit - 0,4%), pour un montant de 5,4 Mds de dollars, là où la Chine exporte vers l'Algérie pour 8,2 Mds de dollars, avec 16,0% du marché (+1,9%). L'Italie conserve sa 3^{ème} place avec une contraction de ses exportations vers l'Algérie de -4,3% à 4,8 Mds de dollars, enfin les importations algériennes en provenance de l'Espagne diminuent de -21,8% à 3,9 Mds de dollars.

Un déficit commercial en augmentation

Avec un déficit de 13,7 Mds USD en 2015, le déficit commercial algérien continue de se creuser. La baisse en valeur des exportations, due à la chute des cours des hydrocarbures, est la principale explication de cette dégradation brutale de la balance commerciale algérienne. Le taux de couverture des importations par les exportations s'est réduit en conséquence (73% contre 107% en 2014).

Classement des 10 premiers fournisseurs de l'Algérie en 2015

	Montant des importations (MUSD)	Evolution 2015/2014 (%)	Part de marché 2015	Evolution de la part de marché 2015/2014
Chine	8 223	-0,2%	16,0%	190 bps
France	5 420	-14,4%	10,5%	-40 bps
Italie	4 828	-4,3%	9,4%	90 bps
Espagne	3 934	-21,8%	7,6%	-90 bps
Allemagne	3 382	-11,1%	6,6%	10 bps
Etats-Unis	2 710	-5,5%	5,3%	40 bps
Turquie	2 036	-4,6%	4,0%	40 bps
Argentine	1 281	-33,8%	2,5%	-80 bps
Rép. de Corée	1 171	-28,0%	2,3%	-50 bps
Brésil	1 146	-17,1%	2,2%	-20 bps

Source : douanes algérienne

Arabie saoudite : de nouvelles réformes dans les secteurs du commerce et de l'immobilier



Les réformes économiques dans le royaume saoudien continuent à marche forcée pour diversifier l'économie et réduire sa dépendance au pétrole. Ainsi, selon l'Agence officielle saoudienne d'information, le Conseil des ministres a approuvé au cours du mois de juin une nouvelle réglementation permettant aux « sociétés étrangères d'investir dans les secteurs du commerce du gros et du détail » et de détenir « 100 % du capital ». Cette nouvelle réglementation entre dans le nouveau projet du royaume de relever la part des secteurs non

pétroliers dans l'économie et de créer des emplois pour les Saoudiens. Le projet « Vision 2030 » évoque la nécessité d'« attirer les investisseurs étrangers dans le secteur du commerce (...) et de faciliter les règles concernant la détention des parts sociales des entreprises étrangères. « Vision 2030 » ambitionne de créer jusqu'à un million d'emplois pour les Saoudiens d'ici à 2020 dans le secteur commercial et de relever le pourcentage de commerce électronique qui reste relativement bas. Le Conseil des ministres a également approuvé l'introduction d'une taxe foncière de 2,5 % sur les terrains destinés à la construction en milieu urbain. Elle toucherait les propriétaires de parcelles de plus de 5 000 mètres carrés. Les revenus iront au ministère de l'Habitat auquel le projet « vision 2030 » a fixé pour objectif de faire en sorte que 52 % des Saoudiens deviennent propriétaire de leurs logements d'ici à 2020 alors que ce taux est actuellement de 47 %. D'ailleurs, le ministre de l'Habitat Majed al-Haqil a appelé les investisseurs saoudiens et étrangers à développer le secteur de l'immobilier actuellement pris en charge par l'État.

Mauritanie : Nouadhibou un hub régional



Trois ans après son lancement en juin 2013, la zone franche de Nouadhibou poursuit progressivement sa métamorphose et sa transformation et les constructions s'élèvent à la vitesse grande V pour gratifier cette zone des services essentiels au développement d'un pôle de compétitivité. Ainsi, aux deux grands projets, propre à la ville elle-même, comme le nouvel aéroport et le port en eaux profondes viennent s'ajouter les nombreux chantiers d'infrastructures et d'aménagement, lancés en 2015 et finalisés à 70%, pour doter cette zone des moyens de communication, de transports et des technologies modernes et performantes.

A ces aménagements de qualités, et pour encourager les entreprises étrangères à venir s'installer dans cette région du sous-continent, et elles sont nombreuses à le faire puisque la zone compte actuellement plus de 255 entreprises dont les activités couvrent plu-

sieurs secteurs, allant de la pêche aux services, en passant par la distribution, le transport et l'énergie, les autorités leur accordent des dérogations fiscales, des avantages douaniers et un régime de change spécial.

Concernant les dérogations fiscales, l'Etat garantit aux entreprises étrangères installées dans la zone, la stabilité des conditions applicables à leurs investissements pendant une période de vingt ans. Ceci leur confère un régime dérogatoire comprenant une exonération totale de tout impôt jusqu'au 7e exercice, un taux réduit de 7% d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, du 8e au 15e exercice, et un taux de droit commun de 25% à partir de la seizième année. Par ailleurs, la zone franche accorde aux entreprises un régime spécial exonérant les marchandises, à l'importation comme à l'exportation, des droits et taxes de douane.

Enfin, les entreprises peuvent librement effectuer tout transfert de fonds lié à leurs activités, notamment pour les opérations courantes, en capital en cas de cession ou de liquidation des investissements, des distributions de bénéfices ou de dividendes, les remboursements de prêts et intérêts bancaires, les paiements pour achats de biens et de services à l'étranger. La zone franche de Nouadhibou vise à positionner la ville comme un hub régional, un pôle de compétitivité et un centre d'excellence dans toute la région du sous-continent.

Muriel Pénicaud, DG de Business France à la CCFA

Business France a pour mission d'intensifier l'internationalisation de l'économie française



A l'occasion de la réunion annuelle de ses instances dirigeantes, la Chambre de commerce Franco-Arabe a invité le jeudi 2 juin dernier, Mme Muriel Pénicaud, Directeur général de BUSINESS France, pour présenter la mission de cette institution qui travaille au service du développement et de la réussite internationale des entreprises, qu'elles soient françaises ou étrangères, en les accompagnant, du début à l'aboutissement de leurs projets, dans tous les pays et sur les cinq continents.

« Mme Pénicaud est une personnalité assez rare dans le paysage politique et administratif français, et de l'élite françaises, elle a non seulement une grande expérience mais aussi et surtout une diversité d'expériences inégalées » a notamment indiqué, M. Hervé de Charette en présentant la directrice générale de Business France. « Nous vous accueillons ici avec beaucoup de plaisir et un sentiment que vous nous faites un grand honneur », a par ailleurs indiqué M. de Charette.

Il a rappelé le partenariat signé entre UbiFrance et la CCFA et « qui n'a pas produit des effets considérables, bien qu'il y eut l'idée », et renouvelé le souhait de la Chambre de relancer l'idée d'un nouvel accord entre la CCFA et Business France en espérant pour ce partenariat plus de réussite cette fois-ci.

Mme Pénicaud a remercié M. de Charette pour son invitation. Elle a rappelé l'histoire commune entre la Chambre de commerce franco-arabe et son institution, l'héritier d'Ubi France et de l'AFI qui ont fusionné il y a presque deux ans. « Je suis ravie d'être là aujourd'hui », a-t-elle dit pour dynamiser nos relations pour plus d'intensité pour nos communautés d'affaires en France et dans les pays de la Ligue arabe.

Présentant les métiers de Business France, Madame Pénicaud a indiqué qu'ils étaient focalisés autour de trois axes : l'export, l'investissement étranger, et l'image économique de la France à l'étranger, et que pour remplir cette mission, l'institution emploie 1500 experts dans 72 pays. « Nous sommes une entreprise de capital humain, avec 59 nationalités », a-t-elle dit, soulignant au passage que cette plurinationalité était un atout important puisqu'elle « permet de parler le langage des affaires, le langage de la manière de faire des affaires dans des cultures différentes ».

Dans la zone MENA Business France dispose de deux organisations, la première s'intéresse exclusivement aux pays du proche et Moyen-Orient avec un centre de coordination basé à Dubaï et qui comprend les Emirats arabes unis, le Qatar, le Koweït, et Oman, avec des implantations importantes en Arabie saoudite, en Egypte, au Liban et une délégation de service public en Jordanie, et la deuxième s'occupe exclusivement des pays arabes du Maghreb avec des pôles en Tunisie, Libye, Algérie, et le Maroc.

Chaque année Business France accompagne 10.000 entreprises à l'export. Des entreprises qui sont soit des entreprises françaises de droit

ou des filiales d'entreprises étrangères installées sur le sol français. « Nous avons des groupes américains, asiatiques, et africains qui viennent s'installer en France pour qu'on les aide à exporter vers d'autres pays. Ceci est très important à savoir puisque cela peut intéresser

de cette prospection de s'installer en France pour développer leurs affaires. Enfin quand à la promotion de l'image de la France, « notre but est de faire rayonner le savoir faire français, mais aussi la culture scientifique artistique et technologique de la France, et ses talents dans l'innovation et la création qui sont moins connus », at-elle dit.



Intensifier l'internationalisation de l'économie française

les ressortissants arabes », a-t-elle souligné. A cet égard elle a indiqué qu'1/3 des exportations françaises sont réalisées par des filiales françaises de groupes étrangers car beaucoup d'entreprises choisissent la France pour ses talents ses infrastructures, son marché, parce que la France est une plateforme à la fois logistique et opérationnelle pour réexporter vers l'Europe ou l'Afrique et le Moyen-Orient.

Quand au mode opératoire de Business France pour accompagner les entreprises et promouvoir l'export, Mme Pénicaud, a expliqué que cela se fait selon trois modes : le premier par des opérations type « pavillon France » dans les grands salons, le deuxième par des opérations sur mesure avec des programmes spécifiques dans des secteurs bien précis comme les infrastructures, la santé, ou le transport dans tel ou tel pays, et enfin une dernière opération individuelle avec un programme sur mesure aussi pour trouver le distributeur, l'importateur, le partenaire commerciale, technologique ou financier qu'il faut dans le pays considéré.

S'agissant de la promotion de la France pour attirer les investisseurs étrangers, Mme Pénicaud a dévoilé que son institution prospecte plus de 5000 entreprises étrangères chaque année avec un résultat très positif puisque plus de 1000 entreprises décident à la suite

Abordant plus particulièrement l'activité de Business France dans les pays arabe, Mme Pénicaud a souligné que la zone du proche et Moyen-Orient avec ses 280 millions d'habitants, ses 2 mille milliards de dollars de PIB, son taux de croissance en moyenne supérieur à celui des pays de l'OCDE, était un réservoir important de « business ». Elle a rappelé que les exportations françaises vers les pays du Golfe ont avoisiné les 15 milliards d'euros en 2014-2015 avec un solde positif de

7 milliards, et que les exportations en partance de l'Hexagone vers les pays du Machrek avoisinait les 14 milliards d'euros sur la même période. « C'est pour cette raison » a-t-elle dit « nous renforçons notre présence dans la région en ouvrant un bureau à Koweït, et consolidons notre présence en Egypte et au Qatar, et dans d'autres pays de la région ». Dans cette zone où la disparité des marchés est grande, et où l'on perçoit un ralentissement conjoncturel, il y a certes des pays qui sont affectés par des incertitudes géopolitiques, a-t-elle fait remarquer, mais nous conseillons toujours aux investisseurs « de ne pas raisonner à court terme car nous croyons que l'investissement est toujours à long terme ».

Par ailleurs, Mme Pénicaud a dévoilé que Business France accompagne plus de 1700 entreprises françaises dans la région MENA et que les grands secteurs où la demande à la France était la plus forte seraient les secteurs des infrastructures, l'énergie et la ville durable (transport, énergie, gestion de l'eau, déchets, smart cities, connected cities), des secteurs où l'offre française, à la fois des grands groupes comme des PME, est de plus en plus structurée, a-t-elle souligné. Elle a confirmé la dynamique des secteurs du Luxe, du cosmétique, du secteur de la santé, de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans les pays de cette zone.

Pour promouvoir l'image économique de la France dans cette zone, Mme Pénicaud a indiqué que Business France participe avec force à tous les salons mondiaux organisés dans

Visitez le site
de la **Chambre**
de commerce
franco-arabe
www.ccfranco-arabe.org

UN CYCLE DE FORMATION À LA CCEA POUR LES EXPATRIÉS ET LE PERSONNEL EN CHARGE DES RELATIONS AVEC LE MONDE ARABE
Pour plus d'informations : contactez : Mme Fahed au 01 45 53 99 66 – mail : fahed@ccfranco-arabe.org
ou M. Hélard au 01 45 53 99 65 – mail – helard.eric@ccfranco-arabe.org

cette région et tout particulièrement ceux organisés à Dubaï « où l'on vient pour rencontrer non seulement des pays de la zone mais aussi les pays du monde au niveau à la fois des acheteurs et des fournisseurs ». Elle a rappelé que son institution organise des « pavillons France » à l'occasion des différents salons

arabes. Nous avons labelisé un hub frenchTech aux EAU, et nous avons signé une alliance numérique franco-tunisienne dans ce sens.

Autres opportunités de créer des partenariats gagnants-gagnants, Mme Pénicaud a cité les grands projets d'envergure mondiale, comme l'expo 2020 aux EAU, la coupe du monde au Qatar ou les partenariats que l'AFD est en train de conclure dans les pays arabes et qui offrent des opportunités de construire ensemble une offre mixte française et arabe. Comme

elle a cité les VIE, les volontaires internationaux en entreprises, ces jeunes volontaires qui peuvent aller pendant un ou deux ans pour le compte d'une entreprise explorer un marché étranger. Pour les grands groupes c'est un vivier, et pour les PME c'est aussi important puisque c'est souvent le premier salarié dans le pays où l'entreprise

veut s'installer. 75% des VIE trouvent un courant d'affaires pour leur entreprise dès la 1ère année, a-t-elle affirmé et 97% d'entre eux sont embauchés ou créent leur propre entreprise. Ce programme qui représente aujourd'hui 490 volontaires

dans les pays arabes « nous pouvons le faire grandir ensemble », a-t-elle dit.

Pour conclure, Mme Pénicaud a indiqué que tout cela n'a de sens que si l'on travaille en synergie, avec tous les acteurs publics et privés. Pour Business France c'est une mine stratégique, a-t-elle dit, « c'est le contraire de la forteresse, c'est une plateforme de coopération avec tout le monde, les partenaires publics français, les conseillers du commerce extérieur, les Chambres de commerce, l'AFD, BPI France, dans certains pays les délégués du service public et les chambres du commerce du Maroc de la Jordanie de la Tunisie de l'Algérie ou de l'Egypte, des partenaires locaux dans certains pays. « Ensemble nous sommes encore plus fort », a-t-elle fait remarquer, ajoutant « notre métier est de faire réussir les entreprises et les Chambres de commerce sont des partenaires privilégiés, et c'est pour cette raison que j'ai accueilli avec beaucoup d'intérêt l'idée qu'on renouvelle notre convention avec la Chambre de commerce franco-arabe, avec un objectif ambitieux qu'on peut mesurer et où ensemble on peut faire réussir les entreprises et à travers elles nos pays dans leur relation du commerce international.



Intensifier l'internationalisation de l'économie française

comme « arab health »,

« beauty world », « Gulf Food », « Adipecc », « Big five show »... Bref, tous les grands salons qui constituent une source d'opportunités pour les entreprises françaises.

Par ailleurs, Mme Pénicaud a révélé que Business France a développé une activité nouvelle en créant des partenariats avec les fonds d'investissements, les fonds souverains et les fonds d'investissements privés, pour faire des fonds bilatéraux qui permettent d'investir dans les PME et les start-up, ou un go-between pour des investissements plus conséquents directs dans telles ou telles entreprises.

Abordant les réservoirs d'opportunités pour constituer des partenariats gagnants-gagnants entre les créateurs, innovateurs, et entrepreneurs français et arabes, Mme Pénicaud a rappelé qu'il y a encore quelques années la plupart des meilleurs élèves qui sortaient des écoles de commerce rêvaient d'entrer dans les grands groupes ou de travailler dans les entreprises publiques, aujourd'hui les rêves des générations est en train de changer, a-t-elle dit, puisque 50% d'entre eux veulent créer leurs start-up ou rejoindre une start-up, tous ne vont pas réussir certes, mais c'est une formidable énergie entrepreneuriale, une opportunité de croisement entre les entreprises françaises et

Visitez le site
de la **Chambre**
de commerce
franco-arabe
www.ccf Franco-Arabe.org

OFFRE D'EMPLOI



gbo Human Resources recherche pour une société allemande spécialisée dans le secteur du bâtiment un Directeur Général en Algérie

Pour plus d'informations contactez gbo Human Resources
Tél 01 45 63 08 64 - Fax 09 72 36 74 93
E mail : info@gbo.fr Internet : <http://www.gbo.fr>

Vincent Reina, nouveau Président de la Chambre de Commerce Franco-arabe



Les instances de la Chambre de commerce Franco-Arabe ont procédé, lors de leur réunion tenue au pavillon d'Armenonville le 2 juin 2016, au renouvellement des mandats des membres sortants desdites instances et à l'élection de nouveaux membres.

A cette occasion M. Vincent Reina, Directeur Développement Délégué chez Suez, a été élu Président de la Chambre de commerce Franco-Arabe à l'unanimité des votants pour un mandat de trois ans. Il succède ainsi à M. Hervé de Charette qui n'a pas souhaité se présenter pour un troisième mandat et qui devient Président d'honneur.

Par ailleurs, Monsieur Jean-Luc Chapoton, Directeur commercial Moyen-Orient chez RATP DEV ainsi que M. Thierry Girard, Directeur commercial international du groupe NGE, ont été élus successivement au poste de deuxième vice-président et quatrième vice-président, alors que les mandats de premier vice-président de M. Mohamed Sahraoui, de troisième vice-président de M. Ibrahim Foudah, et de cinquième vice-président de M. Naël Kabariti, ont été confirmés.

Le nouveau Conseil d'administration de la CCFA a par ailleurs confirmé la décision prise par le Conseil sortant, lors de sa réunion du 14 avril dernier, de prolonger le mandat du Dr. Saleh Al-Tayar au poste de Secrétaire général de la CCFA pour un quatrième mandat.

Agé de 61 ans, M. Vincent Reina est un homme d'expérience, investi depuis plusieurs années déjà au service de la Chambre de Commerce Franco-arabe, son engagement permanent l'ayant conduit naturellement au poste de premier vice-président français dès décembre 2012.

L'homme est riche d'un parcours professionnel dense, tant au niveau du monde de l'entreprise que dans la sphère publique.

C'est en effet après avoir débuté une carrière dans le domaine des travaux publics que M. Reina décide de se consacrer à l'engagement municipal parisien : homme discret, fidèle et pugnace, il gravira les échelons un à un pour devenir de 1983 à 2001, 2ème conseiller d'arrondissement, puis 1er adjoint au Maire du 9ème arrondissement, Conseiller de Paris, Conseiller général, et enfin Adjoint au Maire de Paris, en charge des Affaires scolaires et universitaires, de l'Urbanisme, du Logement et de l'Architecture.

En 2002, c'est tout naturellement qu'il revient à sa passion d'origine, le monde de

l'entreprise : c'est au très important secteur de l'eau qu'il choisit de se consacrer en intégrant tour à tour DEGREMONT comme Directeur Commercial en charge des marchés pour la construction de stations d'épuration, puis en 2008 à SUEZ. Au final, il devient Directeur Développement Délégué de la Holding SUEZ, géant français de l'eau, des déchets et de l'assainissement, au chiffre d'affaires annuel de 15 milliards d'euros, 80 000 collaborateurs.

Cette longue expérience au sein d'un groupe présent à l'international et dans le monde arabe, spécialisé dans la protection, l'optimisation et la production de ressources essentielles, sera un atout considérable pour notre institution.

Ajoutons une petite touche personnelle, M. Reina est né à Tunis, un lien intime l'unit ainsi au monde arabe qu'il connaît bien.

*Souhaitons bonne chance à notre
nouveau Président !*

Visitez le site
de la Chambre
de commerce
franco-arabe
www.ccfranco-arabe.org

Pour recevoir la Newsletter de la CCFA, veuillez remplir ce document et l'envoyer à l'adresse suivante :

Chambre de Commerce Franco-Arabe

250 bis boulevard Saint Germain 75007 Paris

ou contactez-nous : tél: 01 45 53 20 12 - mail: info@ccfranco-arabe.org

Mme M^{elle} M.

Société :

Prénom :

Nom :

Fonction :

Email :

Adresse :

Code postale :

Ville :

Pays :